

GOVERNEMENT GENERAL

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

CONTRÔLE DES PRIX

N° 3953/A.E.

À RAPPELER DANS LA RÉPONSE

RÉPONSE AU N°

DU.....

1 ANNEXE

OBJET :

Cours des Changes

Dossier n°4.15.01



TRANSMIS à Monsieur l'Inspecteur des Prix à USUMBERA

*58/Dennis  
18/9/47*

1 tableau des cours de changes en vigueur au Congo Belge depuis le 16 août 1946.-

A remarquer qu'il n'y a pas de cours acheteur pour la livre Egyptienne suite au détachement de cette devise du bloc Sterling.-

Léopoldville, le /6 septembre 1947

LE CONTRÔLEUR DES PRIX,

SPINELLO, O.V.,